

AVIS D'ATTRIBUTION
**Marché de prestations intellectuelles n°2021_03 – Mission de
coordonnateur pour la sécurité et la protection de la santé relative à la
construction du complexe sportif de la Ville de Mions**

Le Maire de Mions,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2122-22 ;

Vu la délibération n°0_DL_2020_033 du 4 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal charge le Maire de prendre, par délégation, certaines des décisions prévues à l'article L. 2122-22 susvisé,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment son article R.2122-8 ;

Vu la consultation des 5 entreprises réalisée conformément à l'article R.2122-8 susvisé ;

Vu le rapport d'analyse des offres ;

DÉCIDE

Article 1 :

Dans le cadre de sa délégation, de conclure le marché n°2021_03 relatif à une mission de coordonnateur pour la sécurité et la protection de la santé relative à la construction du complexe sportif de la Ville de Mions, avec l'entreprise suivante et pour le montant suivant :

Marché	Désignation	Entreprise	Montant en € HT
2021_03	Mission de coordonnateur pour la sécurité et la protection de la santé	Apave Sud Europe 29 rue Condorcet – 38090 VAULX MILIEU	9 800,00 €

Article 2 :

Le présent marché démarre à compter de sa date de notification.